

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_013 | Bibliographies diverses. Pauvreté. Hermaphrodites. Anormalité. Criminalité. OnanCollectionBoite_013-5-chem | Marie Le Marcis. Item\[Marin le Marcis, hermaphrodite 32\]](#)

[Marin le Marcis, hermaphrodite 32]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb013_f0549

SourceBoite_013-5-chem | Marie Le Marcis.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

degré du violent scorpion, domicile, triplicité, et terme du furieux Mars : lors mesmement que la part du mariage a fait son progres jusques au lieu de Mars, mesmement infecté du quartil de Saturne : ce maling planette, dit à juste cause *δρακονορος*, prenant le sanguinaire Mars en son chaud scorpion, pour adjurer et complice en son mauvais et sinistre desseing, a esté cause que le pauvre Marin, sous prétexte de son mariage, qui avoit fait une si mauvaise rencontre, a esté appréhendé, emprisonné. Et par ceux qui ont esté employez au ministère des inclinations mauvaises de ces deux malings planettes, examiné, récolé, bien et suffisamment confronté. Et à fin que j'use des propres termes de leur sentence, réputé convaincu d'avoir mal prins l'habit, qu'il a voulu faussement usurper et mendier le nom et sexe d'homme, et sous ce prétexte commis avec Jeane le Febvre un crime de Sodomie et luxure abominable. Et pour abuzer plus librement du sexe, a voulu couvrir ce détestable péché du manteau de mariage. En quoy il auroit violé Nature, offensé l'honesteté publique, déceu l'Eglise, prophané ses saints Sacrements. Et à ceste occasion l'ont condamné à faire amende honorable, estre pendu et estranglé et son corps par les vives flambes rédigné en cendre : ce cruel Mars se réservant le dernier ouvrage et catastrophe, ainsi qu'il estoit le dernier survenu, coulant et faisant sa carrière sous son ardent Scorpion.

J'estime que maître Clément Marot, qui peut avoir esté une espace de temps constitué prisonnier, en la maison du Chastelet de Paris, et à cette occasion, disoit avoir logé aux faux bourgs d'enfer, s'il se fust trouvé en telle agonie, qu'il eust dit avoir esté sur le rivage du fleuve Achérontique, voire mesme avoir veu le nautonnier Charon, avec sa vieille et fragile nasselle ou flette, prest de le passer d'une rive en l'autre.

Mais il luy est bien advenu que *miscuerint pocula parce*, car il n'a esté long temps en ceste malheureuse constellation qu'il n'y ait eu mutation en la disposition céleste, moyennant laquelle il a esté secouru.

L'ascendant donc, faisant progres plus ample comme les globes célestes sont constituez en un violent et rapide mouvement; ayant l'action mille fois plus violente et subite qu'une bale d'artillerie ou harquebouze pour quelque impétuosité dont elle est chassée poussée, ne peut avoir de telle force qu'estant finalement arrivé au lieu du Soleil, autheur de toute splendeur et lumière, chasse-nuit, et père du jour, hylec dudit le Marcis, estant corroboré et conforté en ses beaux effects par l'assistance corporelle de la magnifique et resplendissante estoille dicté *Lucida corona*, qui est de la seconde magnitude, de la nature de Vénus et Mercure, qu'elle ne dissipast toutes les mauvaises entreprinses, tristes desseins, et furieuses alarmes de Saturne et de Mars. Ce gratieux planette donc, Roy et dominateur de toute la compagnie céleste, tendant la main favorable au pauvre Marin le Marcis, le resucite de la mort civile qu'il avoit ja endurée par la condamnation, le délivre de mort corporelle qu'il estoit prest de subir, efface toute l'ignominie qu'il avoit encourue, faisant casser et adnuler du tout la sentence dont estoit apellé, lui ouvre les prisons, et finalement remet en pleine liberté, pour exercer ses fonctions et œuvres journalières, ainsi que il avoit accoustumé de faire paravant.

FIN.

BnF
MSS

